

Biosphère et droits fondamentaux

Alain Papaux (éd.)

Professeur à l'Université de Lausanne

avec la collaboration d'Alessandro Brenci

Table des matières

TABLE DES MATIERES.....	V
TABLE DES ABREVIATIONS.....	XIII
BIOSPHERE ET DROITS FONDAMENTAUX	1
PARTIE I. LA BIOSPHERE, CE QU'ELLE EST ET POURQUOI NOUS LA MEPRISONS.....	7
CHAPITRE 1. QU'EST-CE QUE LA BIOSPHERE ?.....	9
INTRODUCTION.....	9
1. LA PRISE DE CONSCIENCE ECOLOGIQUE.....	16
2. LA CONSCIENCE ECOLOGIQUE DANS L'HESITATION SEMANTIQUE : ENTRE « BIOSPHERE » ET « ENVIRONNEMENT »	21
2.1 La notion de biosphère : prolégomènes	24
2.2 La notion scientifique de « biosphère » : bref historique.....	27
2.3 Emergence de concepts concurrents de la « biosphère »	33
3. ELEMENTS DE LA TRADUCTION JURIDIQUE INTERNATIONALISTE DE « BIOSPHERE ».....	36
3.1 La traduction maximaliste : vers l' <i>écocide</i>	36
3.2 La « Nature » en droit international : une traduction chaotique	38
3.3 Un droit international de la « Biosphère » est-il possible ?	43
CONCLUSION.....	48

CHAPITRE 2. BIOSPHERE, MODERNITE ET DENI DE LA FINITUDE	53
OUVERTURE.....	53
1. FINITUDE PHYSIQUE REVELEE PAR LA BIOSPHERE : FIN DE LA PUISSANCE (<i>POTESTAS</i>) MATERIELLE ILLIMITEE DE L'HOMME <i>MODERNE</i> ?	54
1.1 Vers un enfermement planétaire qui s'impose à nous	54
1.2. Quand la biosphère nous restitue à notre finitude physique.....	56
1.3. De notre aveuglement face à la finitude.....	59
2. FINITUDE METAPHYSIQUE REVELEE PAR LA BIOSPHERE : FIN DE LA PUISSANCE (<i>POTESTAS</i>) VOLONTAIRE ILLIMITEE DE L'HOMME <i>MODERNE</i>	61
2.1. Quand homo faber défait l'homme	61
2.2. L'autonomie du social contrariée par la biosphère	65
3. ELEMENTS D'ANTHROPOLOGIE DE LA FINITUDE DANS LA LUMIERE DE LA BIOSPHERE	70
3.1. De la liberté modeste à la finalisation dans le collectif par l'incarnation ?	70
3.2. Prémices d'un déplacement de l'individualisme juridique	74
3.3. Dépassement de l'individu par la personne dans la dignité humaine.....	78
ENVOI.....	81

**PARTIE II. LES REPNSES ACTUELLES
DU DROIT REGARDANT LA
BIOSPHERE 83**

**CHAPITRE 1. LE BIOCENTRISME EST-IL
APPLICABLE ? REMARQUES
PHILOSOPHIQUES–JURIDIQUES
SUR L'ARTICLE 120 ALINEA 2 DE
LA CONSTITUTION FEDERALE.....85**

INTRODUCTION.....85

1. ARTICLE 120 ALINEA 2 DE LA CONSTITUTION
FEDERALE ET ARTICLES 8 ET 9 DE LA LOI SUR
LE GENIE GENETIQUE – LE RESPECT DE LA
DIGNITE DE LA CREATURE89

1.1. Article 120 alinéa 2 de la Constitution fédérale.
Le principe du biocentrisme en droit89

1.2. La loi sur le génie génétique. La concrétisation
du principe constitutionnel 93

2. DEUX JUSTIFICATIONS ETHIQUES DU BIOCENTRISME...97

2.1. Paul Taylor. Une contradiction performative.....97

2.1.1. L'influence du rationalisme kantien..... 97

2.2.2. L'argument éthique 99

2.2.3. Un biocentrisme égalitariste..... 102

2.2. Hans Jonas. L'anthropomorphisme et le risque
d'arbitraire..... 104

2.2.1. La valeur morale de la nature..... 104

2.2.2. Une responsabilité pour l'ensemble du vivant ? .. 106

CONCLUSION UN RETOUR A L'ANTHROPOCENTRISME
MORAL ? 109

CHAPITRE 2. « WÜRDE DER KREATUR » OU « INTEGRITE DES ORGANISMES VIVANTS » : LE BIOCENTRISME EST-IL LEGAL ? BREF HISTORIQUE D'UNE QUESTION MAL RESOLUE.....	117
INTRODUCTION.....	117
1. MALHEUR JURIDICO-LEGISLATIF D'UNE TRADUCTION	118
1.1 Premier moment : la révision partielle de la Constitution fédérale de 1992	118
1.2. Second moment : la révision de la Constitution fédérale de 1999 et l'introduction de la Loi fédérale sur le génie génétique dans le domaine non humain.....	120
1.2.1. Première étape : la réforme de la Constitution fédérale de 1999	120
Remarque n°1 : la traduction comme perte de richesse confédérale.....	120
Remarque n°2 : sauvegarder l'exception humaine... mais qu'en faire ?	128
Remarque n°3 : une équivalence sémantique naïve	128
Remarque n°4 : la langue pur instrument, une conception périmée.....	129
1.2.2. Seconde étape : l'introduction de la Loi fédérale du 21 mars 2003 sur le génie génétique dans le domaine non humain	129
2. MALHEUR PHILOSOPHIQUE D'UNE TRADUCTION	132
CONCLUSION.....	134

**CHAPITRE 3. LE DROIT A UN ENVIRONNEMENT
SAIN : DE LA CONVENTION
EUROPEENNE DES DROITS DE
L'HOMME A LA CONSTITUTION
FEDERALE ?137**

INTRODUCTION.....	137
1. LES DEVELOPPEMENTS JURISPRUDENTIELS	138
1.1 Le rôle décisif de la Cour européenne des droits de l'homme	138
1.1.1. Introduction	138
1.1.2. Le cadre législatif et réglementaire	139
1.1.3. La protection effective	141
1.1.4. L'information	143
1.1.5. Le processus décisionnel.....	144
1.1.6. Le recours effectif et le procès équitable	145
1.2. La retenue des tribunaux fédéraux	145
1.2.1. Le Tribunal fédéral.....	145
1.2.2. Le Tribunal administratif fédéral	146
2. LES PRINCIPAUX TERMES DU DEBAT CONSTITUTIONNEL	147
2.1. Introduction.....	147
2.2. La responsabilité	149
2.3. Les droits, les devoirs et les principes.....	151
2.3.1. Les droits.....	151
2.3.2. Les devoirs	152
2.3.3. Les principes	153
2.4. La justiciabilité.....	154
CONCLUSION.....	156

**CHAPITRE 4. LE DROIT A LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT : QUELS
MECANISMES DE CONTROLE ?157**

INTRODUCTION.....	157
1. LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET LE DROIT A L'ENVIRONNEMENT	158
1.1. Le droit de l'environnement.....	158
1.1.1 Notion.....	158
1.1.2. L'environnement : évolution de la notion	161

1.1.3.	Fondements du droit suisse de l'environnement ..	162
1.1.4.	Les failles dans la mise en œuvre en droit suisse	164
1.1.5.	Le rôle du droit international dans le développement du droit de l'environnement.....	166
1.1.6.	De la nécessité d'un contrôle du droit applicable	169
1.1.7.	Synthèse	170
1.2.	Le droit à l'environnement.....	171
1.2.1.	La portée subjective et objective des droits individuels à la protection de l'environnement	171
1.2.2.	Historique et nature du droit fondamental à un environnement sain	174
1.2.3.	Les expériences faites à l'étranger	177
1.2.4.	Le droit à la protection de l'environnement en droit suisse	180
1.2.5.	Synthèse : les limites d'un contrôle fondé sur les droits subjectifs	183
2.	L'EVALUATION LEGISLATIVE COMME MECANISME DE CONTROLE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	185
2.1	Les limites du contentieux judiciaire	185
2.2	Les fondements de l'évaluation législative	186
2.3	Le modèle genevois.....	187
3.	CONCLUSION	190

CHAPITRE 5. LA RESPONSABILITE DELICTUELLE EN MATIERE DE DOMMAGES A L'ENVIRONNEMENT.....191

INTRODUCTION.....	191
1. COMPETENCE JURIDICTIONNELLE	196
1.1. La solution traditionnelle	196
1.1.1. L'option du demandeur	196
1.1.2. Les caractéristiques du dommage	199
1.2. Particularités en matière de droit de l'environnement	201
2. LA LOI APPLICABLE AU LITIGE.....	203
2.1. Les solutions classiques	204
2.1.1. La loi du lieu du fait générateur	206

2.1.2.	Le lieu du résultat	206
2.1.3.	La solution de l'ubiquité	207
2.1.4.	La recherche des liens les plus étroits	208
2.2.	Les atteintes à l'environnement	210
2.2.1.	Le cas de l'Autriche: le paragraphe 79 I de la loi sur le génie génétique.....	211
2.2.2.	La situation dans les autres pays	213
2.3	Les apports du Règlement Rome II.....	215
2.3.1	Un système en cascade	215
2.3.2	Une définition spécifique du dommage environnemental	216
2.3.3	Une faveur à la victime	216

LISTE DES CONTRIBUTEURS.....	219
-------------------------------------	------------